

COMPTE-RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 13 JUIN 2024

- **Dividende de 1,35 euros par action aux associés commanditaires ;**
- **Nomination de Madame Camille Barrois en qualité de membre du Conseil de surveillance ;**
- **Renouvellement de deux mandats de membres du Conseil de surveillance : Banque Populaire Val de France et Marie Monnet ;**
- **Renouvellement du mandat de Grant Thornton en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;**
- **Décision d'augmentation de capital par émission de 869 565 actions nouvelles réservée à la SNC CACF INVESTISSEMENTS FONCIERS.**

L'Assemblée Générale Mixte de Patrimoine & Commerce s'est tenue le jeudi 13 juin 2024 à 15h au siège social de la Société situé 45, avenue Georges Mandel, 75016 Paris, sous la présidence de Monsieur Eric Duval, co-gérant de la Société.

Déroulement de l'Assemblée Générale Mixte

Le bureau de l'Assemblée était constitué de :

- Monsieur Eric Duval, Président de l'Assemblée ;
- Deux scrutateurs : les sociétés Duval Participations 3 et Duval Participations, représentées par Monsieur Eric DUVAL ;
- Monsieur Didier Moutard, Secrétaire de l'Assemblée.

Le Président a constaté à l'ouverture de la séance, que le quorum pour la partie ordinaire comme pour celle extraordinaire étaient atteints.

Le Président a rappelé l'ordre du jour et indiqué que la gérance avait valablement recueilli l'accord préalable de l'associé commandité sur l'intégralité des résolutions proposées aux actionnaires, à l'exception (i) des propositions de renouvellement de deux membres du conseil de surveillance et de nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance, dont la décision appartient exclusivement à l'assemblée générale des commanditaires (cinquième, sixième et septième résolutions), ainsi que (ii) de la proposition de renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Grant Thornton et de non-renouvellement du mandat d'IGEC, également de la compétence exclusive de l'assemblée générale des commanditaires (huitième résolution). L'associé commandité, également gérant, a également été dispensé de se prononcer sur les deux premières résolutions.

Après avoir informé les actionnaires que le Conseil de surveillance n'avait formulé aucune observation particulière sur les rapports établis par la gérance, le Président a constaté ensuite, qu'aucune question écrite n'avait été posée.

Approbation de l'ensemble des résolutions

Lors de cette Assemblée Générale Mixte, l'ensemble des résolutions soumises au vote des actionnaires a été adopté. L'Assemblée a notamment pris les décisions suivantes :

- Résolutions à titre ordinaire :
 - Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; mise en distribution du dividende ;
 - Conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce ;
 - Renouvellement de la société Banque Populaire Val de France et Madame Marie Monnet en qualité de membres du Conseil de surveillance ;
 - Nomination de Madame Camille Barrois en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
 - Renouvellement du mandat de Grant Thornton en qualité de Commissaire aux comptes titulaire
 - Non renouvellement du mandat d'IGEC en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;
 - Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de cet exercice aux mandataires sociaux (say on pay « *ex post* ») ;
 - Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2024 (say on pay « *ex ante* ») ;
 - Autorisation à donner à la gérance à l'effet de procéder à des rachats d'actions de la Société ;

- Résolutions à titre extraordinaire :
 - Délégations de compétence à donner à la gérance pour décider de certaines opérations sur le capital ;
 - Délégation de compétence à donner à la gérance à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou de ses filiales ou de certains d'entre eux, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;
 - Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
 - Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la SNC CACF INVESTISSEMENTS FONCIERS, filiale de la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE ;
 - Modification corrélative de l'article 6 des statuts, sous condition suspensive ;

Le résultat détaillé des votes de l'Assemblée Générale Mixte est disponible sur le site internet de la Société :

<https://patrimoine-commerce.com/wp-content/uploads/2024/06/Resultat-des-votes-a-IGM-du-13062024.pdf>